



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1919

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Site ABB Médipôle rue Fays - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Llung

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017**Délibération n° 2017-1919**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Site ABB Médipôle rue Faÿs - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Faÿs accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération site ABB Médipôle rue Faÿs fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le projet de requalification de la rue Faÿs s'inscrit en cohérence avec l'implantation par la société civile immobilière (SCI) Bel Air (regroupant Capio et la Mutualité française) d'un équipement de santé d'importance intitulé "Médipôle Lyon Villeurbanne" et a pour objectif d'accompagner l'arrivée de cet équipement.

Le projet Médipôle consiste en la création d'un pôle de santé de 708 lits à Villeurbanne réunissant toutes les spécialités médicales et chirurgicales.

La section concernée de la rue Frédéric Faÿs (320 mètres) est située entre la rue Léon Blum au nord et la rue de la Ligne de l'est au sud.

Au-delà de l'accompagnement de l'arrivée du Médipôle, les problématiques rencontrées sur cette voie sont de 3 ordres :

- inadéquation aux usages : absence d'aménagement cyclable et de trottoirs confortables,
- très faible qualité urbaine de cette voie identifiée dans le plan guide Grandclément comme l'un des 3 axes structurants appelés à contribuer à l'enrichissement de la qualité paysagère,
- chargement du réseau unitaire par les eaux pluviales collectées sur la voie.

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- garantir l'accessibilité au projet Médipôle,
- favoriser les modes de déplacements actifs (marche, vélo, etc.),
- intégrer une trame paysagère et améliorer le cadre de vie tout en conservant du stationnement,
- désimperméabilisation par la déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire et leur infiltration.

II - Projet

Le projet prévoit :

- la requalification complète de la rue depuis les façades existantes à l'ouest jusqu'à la future clôture du Médipôle à l'est et l'élargissement de la voie à l'est en cohérence,
- la création de bandes cyclables de part et d'autre de la voie,
- l'intégration de plantations par l'aménagement d'une bande plantée sur la quasi-totalité du linéaire côté est (Médipôle) et par l'intégration de plantations ponctuelles côté ouest,

- la création d'une tranchée drainante assurant l'infiltration des eaux de pluie collectées sur l'assiette de la voie (emprise actuelle et élargissement) et permettant ainsi leur déconnexion du réseau unitaire.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse dont dépend la Métropole de Lyon a une politique active en matière de désimperméabilisation des sols. Ce projet est éligible à des subventions pour la réalisation de tels travaux. Le montant exact n'étant pas connu, il fera l'objet d'une autorisation de programme de recette à délibérer ultérieurement.

III - Calendrier prévisionnel

- dossiers de consultation des entreprises voirie : juin 2017,
- travaux de création de la tranchée drainante : second semestre 2017,
- consultation des entreprises voirie : second semestre 2017,
- travaux de voirie : démarrage au 1er trimestre 2018 pour une durée estimée à environ 10 mois,
- achèvement du chantier Médipôle : novembre 2018 pour une mise en service progressive à partir de début 2019.

IV - Montage financier

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme totale d'un montant de 1 700 000 € TTC en dépenses pour l'aménagement et l'élargissement de la rue Frédéric Faÿs, accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne, de l'opération site ABB Médipôle rue Faÿs sur la Commune de Villeurbanne ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement et l'élargissement de la rue Frédéric Faÿs accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne dans le cadre du projet site ABB Médipôle rue Faÿs.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse une subvention d'équipement dans le cadre de l'aide à la désimperméabilisation des sols,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 1 700 000 € TTC en dépenses (dont un montant d'autorisation de programme études de 11 665 € en 2017) à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € en 2017,
- 1 100 000 € en 2018,
- 295 000 € en 2019,
- 5 000 € en 2020,

sur l'opération n° 0P09O5072.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.